

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUIN 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 9 juin à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à dans la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Christophe CHAILLOU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

OBJET : Subventions exceptionnelles au collège André Malraux et au collège Max Jacob dans le cadre de l'appel à projets éducatifs communal.

PRESENTS : M. CHAILLOU, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, M. LACOU, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PIVAIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, M. DIARRA, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. ZING TSALA, Mme GAUTHIER, Mme NOGUES, Mme LOQUET, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. RINA-BASILIO, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme DAHOU, M. DUPRE, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. RIVIERE DA SILVA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO et M. HUYGHUES DES ETAGES a donné pouvoir à Mme DAHOU.

Publication électronique le : 13 juin 2023

ABSENT :

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RINA-BASILIO.

Pour le Conseiller Départemental-Maire

Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé


Véronique DESNOUES



2023-383 Subventions exceptionnelles au collège André Malraux et au collège Max Jacob dans le cadre de l'appel à projets éducatifs communal.

La commune de Saint Jean de la Ruelle a mis en place fin 2022, un appel à projets éducatifs. Après le lancement du dispositif, la commission de sélection des projets, instance partenariale, a décidé d'accompagner trois projets déposés par les collèges de la ville pour l'année 2023.

Ainsi, il est proposé d'allouer au collège Max Jacob la somme de 500 € pour un projet « végétaliser son cadre de vie ». Cette somme doit contribuer à l'achat de végétaux pour la cour de récréation.

Il est proposé d'allouer au collège André Malraux 600 € pour un projet intitulé « soirée astronomie » afin de rémunérer des intervenants de ce projet avec les parents et incluant la liaison CM2-6^e, et 1 000 € pour un projet « réussites au féminin ». Cette somme a permis à des élèves de visiter l'Assemblée Nationale et de rencontrer des députées.

Ces subventions seront versées aux établissements dans le courant du mois de juin 2023 et seront affectées aux projets pré-cités mis en œuvre en 2023.

Vu l'avis favorable de la commission municipale éducation, jeunesse et réussite éducative du 16 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 31 mai 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € au collège Max Jacob et une subvention d'un montant de 1 600 € au collège André Malraux pour la mise en œuvre de leurs projets éducatifs pour l'année scolaire 2022-2023.

DIT que les crédits seront inscrits au budget 2023, nature 6745.

Pour extrait certifié conforme
Pour le Conseiller Départemental-Maire
Et par délégation

La 1^{ère} Adjointe Sport et santé

Véronique DESNOUES

